

TRANSPORTS SCOLAIRES

- I – Les élèves domiciliés dans le périmètre de Saint Etienne Métropole :
Un guide est consultable sur le site internet de Saint Etienne Métropole :
www.agglo-st-etienne.fr à la rubrique "Vos déplacements – Transports scolaires"
- II – Les élèves domiciliés hors périmètre de Saint Etienne Métropole :
Prendre contact directement avec le Conseil Départemental de votre département.

ASSURANCE SCOLAIRE et EXTRA SCOLAIRE

- Lorsque vous inscrivez votre enfant dans notre établissement, il est automatiquement couvert par une assurance scolaire et extra-scolaire en cas d'accident.
- Un document d'informations vous est distribué avec cet envoi numérique. Il est à conserver précieusement car il vous indique la marche à suivre en cas d'accident.
- Cette assurance intervient en complément des organismes sociaux nationaux (Sécurité Sociale et mutuelle) pour le paiement des actes ou soins non pris en charge.
 - ◆ Frais de traitement*
 - ◆ Frais de soins et de prothèses dentaires, de prothèses auditives, orthopédiques*
 - ◆ Frais d'optique*
 - ◆ Frais de recherche et de sauvetage*
 - ◆ Aide pédagogique à domicile***Sous réserve des conditions particulières au contrat*
- Tout accident, quelle que soit sa gravité, doit être déclaré dans LES TROIS JOURS (72 heures) :
Deux hypothèses :
 - ◆ Dans l'enceinte de l'établissement ou pour tout déplacement sous notre autorité
↳ La déclaration est faite par la comptabilité familles avec l'enseignant
 - ◆ En dehors de l'établissement, pendant les vacances, etc...
↳ La déclaration est faite par vos soins sur papier libre.

Attention : JOURS DE FERMETURE des bureaux au public

Comptabilité familles et générale - Porte 002 - Mesdames MALCURAT – PONCET - le jeudi AM

Secrétariat pédagogique école et lycée général - Porte 131 - Madame BOUCHUT-PONCET - les mardi et vendredi AM

Secrétariat pédagogique collège - Porte 244 - Madame MONTEIRO – les jeudi AM

Les différents documents vous sont envoyés via le site ECOLEDIRECTE (dans un souci citoyen d'économie de papier). Les factures et relevés comptables sont rendus accessibles à tous : Pour les nouveaux élèves, vous recevrez en début d'année des identifiants et mots de passe qui vous permettront d'accéder à votre compte personnel. Pour les anciens, vos identifiants sont reconduits. Il est important de souligner qu'AUCUN DUPLICATA de facture ne sera délivré.


A retourner par courrier à l'attention du Service comptabilité familles

M – Mme

Parents de NOM PRENOM Inscrit en classe de

En l'absence de connexion internet disponible, souhaite(nt) continuer à recevoir sur format papier l'ensemble des documents administratifs et d'information